



2017 DU 134 Dénomination passerelle Marcelle Henry (17e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Il vous est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Marcelle Henry, résistante et compagnon de la Libération, en attribuant son nom à la passerelle reliant la ZAC Clichy-Batignolles au secteur Saussure, à Paris (17e).

Marcelle Henry naît le 7 septembre 1895 à Angers, dans le Maine-et-Loire.

Licenciée en Histoire-Géographie, elle enseigne pendant trois ans au collège de garçons de Chatillon-sur-Seine en Côte d'Or puis au collège de Langres en Haute-Marne.

Entrée en septembre 1919 en qualité d'auxiliaire temporaire, elle gravit les échelons du Ministère du Travail et dirige à partir de 1937 le bureau ministériel de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs. Elle participe notamment à la prévention des accidents du travail et à l'instauration des comités d'hygiène et de sécurité.

Pendant la Seconde guerre mondiale, elle prend position dès l'armistice contre la collaboration et développe un climat de résistance au sein du ministère. Entrée en liaison avec la Résistance, elle utilise son domicile comme dépôt pour les tracts qu'elle distribue dans les usines. Elle encourage plusieurs de ses collègues à s'engager dans la lutte active et couvre leurs agissements tout en offrant asile à des réfugiés poursuivis. En 1943, incorporée au Bureau central de renseignements et d'actions (BCRA) des forces françaises combattantes, elle œuvre comme agent de liaison du circuit d'évasion dirigé par Henri Levin et assure l'hébergement des évadés lors de leur passage à Paris.

Arrêtée, interrogée par la Gestapo et condamnée à mort en 1944, elle n'est pas exécutée mais déportée à Ravensbrück puis à Buchenwald. Rapatriée en France par la Croix-Rouge le 14 avril 1945, elle meurt des suites des mauvais traitements le 24 avril 1945 à Paris 19e.

Elle est l'une des six femmes à avoir été élevées à la distinction de Compagnon de la Libération par le Général de Gaulle. En récompense de sa carrière d'exception et de son action dans la Résistance, elle est nommée à titre posthume sous-directeur honoraire au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale, élevée au grade d'Officier du Mérite social, de Chevalier de la Légion d'honneur et décorée de la Croix de Guerre 39-45 avec palme.

Il vous est aujourd'hui proposé d'attribuer la dénomination " passerelle Marcelle Henry " à l'ouvrage d'art, propriété communale, franchissant les voies ferrées dans le quartier Clichy-Batignolles.

La Commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux qui s'est réunie le 22 septembre 2016 a donné un avis favorable sur ce projet de dénomination.

Aussi, si vous en êtes d'accord, la dénomination " passerelle Marcelle Henry " sera attribuée à la passerelle, partie de la voie CH/17, reliant la rue Georges Picquart à la voie projetée CS/17, à Paris (17e), conformément au plan annexé au présent exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DU 134 Dénomination passerelle Marcelle Henry (17e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du _____ par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination " passerelle Marcelle Henry " à l'ouvrage d'art, propriété communale, franchissant les voies ferrées dans le quartier Clichy-Batignolles, à Paris (17e) ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Considérant que les voies CH/17 et CS/17 sont destinées à devenir publiques ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission,

Délibère :

La dénomination " passerelle Marcelle Henry " est attribuée à la passerelle, partie de la voie CH/17, reliant la rue Georges Picquart à la voie projetée CS/17, à Paris (17e).